

Lemieux, Vincent, *Le patronage politique : une étude comparative*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1977, 232 p.

Jean-Pierre Beaud

Les relations extérieures des communautés européennes
Volume 9, numéro 1, 1978

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/700848ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/700848ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Beaud, J.-P. (1978). Compte rendu de [Lemieux, Vincent, *Le patronage politique : une étude comparative*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1977, 232 p.] *Études internationales*, 9 (1), 141–142. <https://doi.org/10.7202/700848ar>

l'idée d'une nouvelle Amérique. Naturellement, cette approche masque les aberrations de l'expansion interne, en particulier, les relations avec les Indiens (W. R. JACOB : « Depossessing the American Indian » ; V. J. VOGEL : « This Country was Ours » ; G. W. MANYPENNY : « Our Indian Wards... »). Les conditions imposées par les éditeurs expliquent en partie ces oublis d'autant plus graves que l'on a l'impression d'un optimiste naïf. La remarquable insistance de l'auteur à vouloir utiliser des qualificatifs nous imposerait une seconde lecture plus critique de cet ouvrage. Il n'en reste pas moins qu'il dégage le « fil directeur » à une période complexe de l'histoire.

Jean-Pierre THOUZ

*Département de géographie,
Université de Sherbrooke*

LEMIEUX, Vincent, *Le patronage politique : une étude comparative*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1977, 232p.

L'ouvrage constitue le pendant théorique de la monographie sur le patronage au Québec éditée il y a peu (*Patronage et politique au Québec : 1944-1972*, par Vincent LEMIEUX et Raymond HUDON). Certes, le contenu gagne en richesse ce qu'il perd peut-être en accessibilité pour le lecteur non versé dans l'analyse cybernétique, la théorie des graphes et l'analyse structurale. La définition que donne l'auteur du patronage politique (et il insiste à plusieurs reprises sur cette dimension politique) est la synthèse de trois approximations ou hypothèses : « Le patronage politique », dit-il, « est une opération, créant des relations disjonctives de patron à clients, par laquelle le patron transforme une relation d'infra-puissance du client en une relation de souspuissance par rapport à lui, le patron, qui grâce aux moyens obtenus du client tente de transformer sa non-

suprapuissance par rapport à des rivaux en suprapuissance » (p. 27). Il est possible que tous ces néologismes, introduits par les cybernéticiens et les structuralistes, irritent certains. Pourtant, un apport théorique s'accompagne souvent d'une précision, voire d'une création, terminologique, le langage de tous les jours étant chargé de trop de sens.

Il s'agit d'une étude comparative : quatre aires culturelles (Europe médiévale, Afrique de l'Est avant la colonisation, Europe méditerranéenne, Amérique du Nord) sont analysées à partir de travaux d'anthropologues, d'historiens, de sociologues et de politistes. On pourra noter, toutefois, l'imprécision (l'auteur le reconnaît) de quelques données (Afrique de l'Est) : les auteurs utilisés semblaient en désaccord sur un certain nombre de points. Par contre, pour les autres aires culturelles (Québec, en particulier), les données, récoltées en partie par l'auteur, sont mieux adaptées à la recherche.

Les hypothèses retenues par Vincent Lemieux, et que contient la définition provisoire citée plus haut, sont testées selon un plan identique pour toutes les sociétés politiques (et cela facilite d'autant la lecture de l'ouvrage), mais pareille étude du patronage lui paraît insuffisante si elle n'est pas replacée dans le cadre plus général de celle de l'organisation sociétale ou partisane. Utilisant les lois de connexité et de cohésion politiques, l'auteur cherche à montrer les effets structuraux du patronage.

Les conclusions de cette étude comparative sont fort intéressantes. S'attachant à dégager les conditions du patronage politique, Vincent Lemieux établit leur plus ou moins grande importance selon les types de sociétés. Ainsi, les conditions politiques (compétition pour la gouverne d'au moins deux acteurs sociétaux, individuels ou collectifs, ce qui exclut les situations de monopole ; mais aussi absence de démocratie parfaite...), sont-elles les plus fondamentales ; les conditions sociales (manque de pouvoir du client futur face à l'appareil

gouvernemental...) primant, dans les sociétés modernes, sur les conditions administratives (non-fonctionnalité, perméabilité, conjonctivité de la transduction).

Enfin, conclut-il, «...le patronage politique agit généralement comme un facteur de coordination sociétale... » (p. 218).

Il est certain qu'on pourra être redevable à Vincent Lemieux d'une clarification au niveau théorique : en distinguant le patronage politique de la protection, par exemple, en proposant une définition précise, en refusant le langage commun, trop commun, il donne par là-même au concept une dimension scientifique qu'il n'avait peut-être pas tout à fait auparavant. Il semble d'ailleurs que, malgré les critiques des « linguistes officiels », ce concept tende à être adopté par un nombre grandissant de chercheurs (c'est le cas de Daniel GAXIE, par exemple, dans un récent article, sur « Économie des partis et rétributions du militantisme », dans la *Revue française de science politique*, février 1977). Parce que ses conclusions appellent à de nouvelles recherches (sur les liens possibles entre l'absence de patronage politique et l'absence des conditions énumérées précédemment, sur la plus ou moins grande sensibilité des sociétés au patronage politique...), parce que son ouvrage fournit un cadre d'analyse complet, il appert que l'auteur a véritablement donné les bases d'une théorie du patronage politique.

Si tout aspect moral a été évacué (ce que semble reprocher un critique), c'est sans doute que, cette fois-ci (dans un livre précédent, la dimension « morale » a été traitée), le propos est autre. Recherchant une certaine neutralité axiologique, le chercheur tente de poser le plus froidement possible le problème : « Les opérations de patronage politique peuvent être finalement comprises et expliquées comme des tentatives plus ou moins réussies de concilier l'inconciliable... » (p. 218). À ce propos, Max WEBER affirmait : « La science aide l'homme d'action à mieux comprendre ce

qu'il veut et peut faire, elle ne saurait lui prescrire ce qu'il doit vouloir. »

Jean-Pierre BEAUD

*Chargé de cours au
Département de science politique,
Université Laval*

SOLZHENITSYN, Alexander, *Detente. Prospects for Democracy and Dictatorship*, avec commentaires de A. SIMIRENKO et alii, New Brunswick, Transaction Books, 1976, 112p.

L'ouvrage collectif, paru dans la collection « Contemporary Civilization », couvre les deux conférences prononcées par Soljenytsine en juin et juillet 1975 devant le Congrès de la Fédération du travail des États-Unis à Washington. Les commentaires de R. Lowenthal, de I. L. Horowitz et d'Etzioni insistent sur le bien-fondé de la vision de l'écrivain russe de la détente.

En effet, Soljenytsine confronte l'idéologie marxiste avec la réalité existant en URSS. Il conclut que le régime soviétique, le communisme tel qu'il existe en URSS, est égal à la « terreur légale ». Pour perpétuer cette terreur légale et la perfectionner, l'URSS a besoin de la technologie occidentale. De par sa contribution au développement technologique soviétique, le monde occidental représenté en tête par les États-Unis, en premier lieu, apporte une précieuse collaboration pour renforcer cette terreur. En outre, l'Occident aide le régime soviétique dans le perfectionnement de méthodes servant à opprimer l'opposition interne.

Faisant un vibrant appel à la conscience de *businessmen* américain, il développe, dans une perspective historique, sa thèse selon laquelle la détente ne favorise que le régime soviétique. Il invite les Américains à s'acquitter de leurs tâches mondiales dans un esprit de fraternité. Pour convaincre l'opinion publique occidentale, Soljenytsine souligne avec insistance que, toute concession ou compromis fait de la part de